



République Française
Département SEINE ET MARNE
Communauté de Communes BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25/06/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
52	30	38

Vote
A l'unanimité
Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 25 Juin à 18:46, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 19/06/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes le 19/06/2024.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : BALLABENE Sandra, BOISGONTIER Béatrice, DESNOYERS Monique, DUMENIL Stéphanie, MOTHRE Béatrice, NINERAILLES Brigitte, PASQUET Hélène, PONSARDIN Catherine, TAMATA-VARIN Marième, TORCOL Patricia, VIEIRA Patricia, MM : ANTHOINE Emmanuel, BARBERI Serge, BELFIORE Elio, CALVET Jean, CHANUSSOT Jean-Marc, GERMAIN Jean-Luc, GROSLEVIN Gilles, JEANNIN Hervé, JULLEMIER Jean-Luc, MEDEIROS Manuel, MOTTE Patrice, NESTEL Gilles, ROMAIN Emilien, ROUSSELET Gérard, SAOUT Louis Marie, VENANZUOLA François, VIGIER Mathias, WOCHENMAYER Jonathan
Suppléant(s) : JULLEMIER Jean-Luc (de Mme HELLIAS Aline)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DUTRIAUX Nathalie à Mme DUMENIL Stéphanie, LUCZAK Daisy à M. CHANUSSOT Jean-Marc, VIBERT Nicole à M. BARBERI Serge, MM : CASEAUX Hubert à M. NESTEL Gilles, POIRIER Daniel à Mme NINERAILLES Brigitte, PRIOUX Pierre-François à M. VIGIER Mathias, ROSSIGNEUX Gilles à Mme PONSARDIN Catherine, THIERIOT Jean-Louis à M. POTEAU Christian
Excusé(s) : Mme HELLIAS Aline

Absent(s) : Mmes : BARRES Fabienne, GIRAULT Muriel, KUBIAK Françoise, SALAZAR Joëlle, VAROQUI Geneviève, MM : BETTENCOURT François, CAMEK Julien, CHAMPIN Gérard, GUECHATI Amin, JAROSSAY Gilbert, LAGÜES-BAGET Yves, RACINE Pierre, REMOND Bruno, SAINT-JALMES Patrice

A été nommé(e) secrétaire : M. BELFIORE Elio

2024_75 – Eau potable et assainissement : rapports annuels 2023 des délégataires du service public

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

Considérant que sur le périmètre de la CCBRC, la gestion des services publics d'assainissement et d'eau potable sont délégués, pour la plupart des communes, à des délégataires privés.

Les quatre entreprises sont les suivantes :

- Aqualter,
- Suez Eau France,
- Véolia Eau,
- SAUR

Ces délégataires ont transmis le rapport annuel 2023, correspondant aux contrats des délégations des services publics dont ils sont titulaires, à la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, avant le 1^{er} juin 2024, comme l'exige la réglementation. Ces rapports annuels sont tenus à la disposition des Conseillers Communautaires au Service Eau et Assainissement à Guignes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **PREND ACTE** des rapports annuels des délégataires des services publics de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux pour l'exercice 2023 :
 - **Assainissement** d'Argentières, du périmètre CCBRC Sud (Rapport commun pour Blandy-les tours / Chatillon-la-Borde / Champeaux / Crisenoy / Echouboulains / Féricy / Le Chatelet-en-Brie / Les Ecrennes / Machault / Moisenay / Pamfou / Sivry-Courtry / Valence-en-Brie / Bombon / Fontaine-le-Port), du périmètre TNO (rapport commun pour Coubert / Evry-Grégy-sur-Yerres / Grisy-Suisnes / Solers / Soignolles-en-Brie), d'Ozouer-le-Voulgis, de Chaumes-en-Brie, de Champdeuil, de Fouju, de Guignes et Yèbles (rapport commun), et de Saint Méry.
 - **Eau potable** de Bombon, de Chaumes-en-Brie, de Champeaux, du Châtelet-en-Brie, des Ecrennes, de Fontaine-le-Port, de Guignes, de l'ex-Syndicat des Eaux de Blandy, de l'ex-Syndicat des Eaux de Beauvoir / Argentières, de l'ex-Syndicat des Eaux de Crisenoy / Champdeuil / Fouju, de CCBRC Sud (rapport commun pour Machault / Pamfou / Féricy / Echouboulains), de Saint Méry, de Valence-en-Brie, ainsi que du Territoire du Nord-Ouest (TNO – rapport commun pour Coubert / Evry-Grégy-sur-Yerres / Lissy / Limoges-Fourches / Grisy-Suisnes / Ozouer-le-Voulgis / Solers / Soignolles-en-Brie), du SMAEP de Tournan pour la Commune de Courquetaine et du SMAEP de Verneuil pour les communes d'Andrezel et de Yèbles.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En Communauté de Communes, le 27/06/2024
Le Président,
Christian POTEAU

Le Secrétaire de séance,
M. BELFIORE Elia



Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le 03/07/2024



ID : 077-200070779-20240703-2024_75-DE

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le 03/07/2024



ID : 077-200070779-20240703-2024_75-DE